



PROGRAMME DE SENSIBILISATION INCENDIE

AVEC UTILISATION DU FIRE VR

CDT* / ERP** TOUT PUBLIC***

« Votre sécurité est au cœur de notre métier »

PUBLIC VISÉ :

Tous salariés conformément aux articles R4227-28 et R4227-39 du Code du travail, par groupe de 1 à 8 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Acquérir les bases théoriques et pratiques à la prévention et à la lutte contre les débuts de feu

Être capable de donner l'alerte rapidement

Utiliser les moyens de première intervention.

DURÉE :

Elle est d'une durée de 1h30

MÉTHODE :

Échanges, exposés, débats et retour d'expérience avec diffusion de vidéo pédagogique ;

Exercices pratiques avec extincteur laser et utilisation du FIRE VR

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION SENSIBILISATION INCENDIE TOUS SALARIES

Partie théorie : 30'

Accueil et présentation de la formation

La combustion :

- Le triangle du feu / les classes de feux les modes de propagation / le danger des fumées.

Conduite à tenir en cas d'incendie

Principes de prévention, les consignes de sécurité à observer en présence d'un feu

L'alerte des secours (intérieur ou extérieur)



Partie pratique : 1h

Assala Sécurité Générale SAS au capital de 5 000euros – 150, rue du Président Wilson 92 300 Levallois Perret
tél : 06 28 05 09 79 <http://assalasecuritegenerale.fr/> – contact@assalasecuritegenerale.fr – RCS Nanterre 884 837 592
APE : 8559A déclaration d'activité enregistrée sous le n°11922340792 auprès du préfet région d'Ile-de-France



PROGRAMME DE SENSIBILISATION INCENDIE

AVEC UTILISATION DU FIRE VR

CDT* / ERP** TOUT PUBLIC***

La mise en œuvre des moyens d'extinctions de première intervention

- Présentation des agents extincteurs : eau avec additif, CO2, couverture, etc.
- Technique d'approche et d'extinction d'un foyer naissant

Exercice d'extinction avec utilisation du FIRE VR (réalité virtuelle)

- Manipulation des extincteurs de formation
- Jeux de rôle

Synthèse et débriefing de la formation

SUIVI ET ATTESTATION

L'obligation de former ses salariés à l'évacuation relève de la suite de l'article R4227-39 qui précise que : Les exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

La formation sensibilisation incendie donne lieu à une remise d'attestation dématérialisée transmis au chef d'établissement

MATERIELS PEDAGOGIQUES UTILISES POUR LA FORMATION

- Local pouvant accueillir de 4 à 10 personnes (mis à disposition par le client)
- Tables & chaises (mis à disposition par le client)
- Matériels pédagogiques (organisme de formation)
- Vidéoprojecteur Outils informatiques (organisme de formation)
- Extincteurs à eau et CO2 Laser (organisme de formation)
- FIRE VR

Titre et qualité du formateur : SSIAP 2 minimum ou sapeur-pompier

*CDT : code du travail

**ERP : établissement recevant du public

***La notion tout public englobe les personnes en situation de handicap

